

Des partenaires déjà bien mobilisés sur le Bien Être Équin !

Les organisations professionnelles partenaires du projet de Charte pour le Bien Être Équin ont pour la plupart intégré le bien-être équin depuis plusieurs années, que ce soit au travers de commissions, de règlements, de chartes, ou d'autres démarches. Travailler ensemble à l'élaboration d'une Charte commune pour le Bien Être Équin constitue ainsi pour chaque organisation une importante étape. Retrouvez les spécificités de chacun en matière de bien-être équin au verso.



Brève BEE >> 2

CHARTRE BIEN ÊTRE ÉQUIN

«L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA FILIÈRE CHEVAL»

focus sur :

WELFARE QUALITY® & LES 12 CRITÈRES

Welfare Quality® est un programme de recherche co-financé par la Commission Européenne, centré sur l'intégration du bien-être des animaux dans les filières alimentaires de qualité. Conduit de 2004 à 2009 par 39 instituts et universités, européens et latino-américains, ce projet a concerné les bovins, les porcs et les volailles.

Son but était de proposer des outils pour la mise en place de systèmes d'information auprès des consommateurs en matière de bien-être animal, notamment en développant des systèmes fiables d'évaluation du bien-être des animaux en ferme, et en proposant des solutions pratiques pour améliorer ce bien-être.

Partant du concept des 5 libertés, Welfare Quality® a défini 4 grands principes de bien-être, un bon logement, une bonne alimentation, une bonne santé et un comportement approprié, eux-mêmes déclinés en 12 critères. Pour avoir leur bien-être assuré, les animaux :

1. ne doivent pas souffrir de faim prolongée ;
2. ne doivent pas souffrir de soif prolongée ;
3. doivent bénéficier d'une aire de couchage confortable ;
4. doivent bénéficier d'un confort thermique ;
5. doivent disposer de suffisamment d'espace pour pouvoir se déplacer librement ;
6. doivent être exemptes de blessures physiques ;
7. doivent être exemptes de maladies ;
8. ne doivent pas souffrir de douleurs ;
9. doivent avoir la possibilité d'exprimer un comportement social normal ;
10. doivent avoir la possibilité d'exprimer les autres comportements normaux ;
11. doivent être manipulés avec précaution en toute situation ;
12. doivent pouvoir éviter les émotions négatives (peur, détresse, frustration ou apathie) et les émotions positives doivent être favorisées (sécurité, satisfaction).

Un projet mené collectivement

Le bien-être est un sujet transversal aux entreprises de la filière, tant en termes réglementaires, d'image que de pratiques. C'est pourquoi le projet de Charte pour le Bien Être Équin est mené collectivement, en partenariat avec les représentants de toutes les familles de la filière cheval (Course, Sport, Loisir, Travail, Viande).



3 Comités ont été mis en place :

- **Le Comité de pilotage oriente l'ensemble de la démarche et s'appuie sur les travaux du Comité technique.** Il est composé de la FNC, l'AVEF, France Galop, la SECF, la FFE et du GHN.

- **Le Comité technique est chargé de construire la Charte pour le Bien Être Équin en tant que telle.** Il est composé de membres issus des organisations du Comité de Pilotage avec en plus, l'IDELE, l'APCA et l'IFCE. Des experts peuvent être invités à participer ponctuellement aux travaux selon les besoins.

- **Le Comité territorial est chargé de diffuser et d'accompagner le déploiement de la Charte pour le Bien Être Équin dans les territoires.** Tous les acteurs de la filière seront dès lors sollicités en appui notamment des Chambres d'Agriculture et des sociétés mères de course.

Avec le soutien du Fonds Éperon

Fonds Éperon



L'Association des Vétérinaires Équins de France

L'AVEF, à travers sa Commission « Bien-être et Comportement » réalise des protocoles et des fiches techniques à l'attention des vétérinaires, utilisables sur le terrain.

Une grille d'évaluation du bien-être équin a notamment été conçue pour fournir une base d'analyse aux vétérinaires sollicités par rapport à un animal supposé maltraité. Ce document a vocation à être opposable aux tiers (en cas notamment de recours juridique). La commission s'appuie également sur le laboratoire d'idées Equi-Ethic rassemblant notamment l'Université de Rennes, le CNRS, Zoopsy, la Ligue de protection du cheval (<http://www.equi-ethic.eu/>).

Le bien-être animal fait également l'objet d'une session spécifique au sein du Congrès annuel de l'AVEF (session Comportement et Bien-être depuis 2000).

Porté par Qualitévet, le projet Phénix relatif à l'euthanasie est opérationnel depuis 2014. Informations réglementaires et techniques, conseils et retours d'expériences sur l'euthanasie constituent le cœur du projet. Le praticien peut ainsi accéder au conseil qui lui est nécessaire à la gestion des phases avant, pendant ou après l'euthanasie, sur le site <http://phenix-qualitevet.org/>.



France Galop

Les courses de galop et l'élevage qui y est associé prennent en compte le bien-être des chevaux depuis de nombreuses années et leur réglementation en est le témoin.

L'Accord International sur l'élevage et les courses au galop mentionne les principes fondamentaux du « welfare » dès son préambule : bien-être et respect, en compétition et à l'élevage.

Le Code des courses au galop limite la délivrance des autorisations notamment d'entraîner aux personnes dont la compétence technique est avérée et les installations vérifiées. Il réprime les pratiques abusives et le dopage et régit le contrôle de la médication et de l'état sanitaire des chevaux avant, pendant et après la course.

Il existe ainsi une très forte pression de contrôle en France depuis plus de 20 ans en matière de courses au galop et cette année, le principe de « carrière de course » a été étendu à toute la vie du cheval.

La prévention est réalisée par la formation dispensée et la diffusion de guides pratiques tels que le Code de pratique des traitements vétérinaires à l'entraînement, le Guide de sécurité des hippodromes ou le Guide pratique du vétérinaire d'hippodrome.

Des études sur la sécurité sur les hippodromes et la santé des chevaux ont permis de faire évoluer les installations : lices et barres d'appel modifiées, système d'alerte en cas d'accident...

Enfin, France Galop a développé des partenariats, notamment avec la LFPC pour une meilleure prise en charge de la retraite de chevaux de course.



La Fédération Française d'Équitation

La FFE place la connaissance de l'animal et le respect de son bien-être au centre des programmes pédagogiques (Galops 1 à 7, rénovés en 2012 avec davantage d'apports scientifiques).

La FFE aborde la question du bien-être équin essentiellement à travers la notion de « respect du cheval ». On retrouve ainsi cette notion à travers plusieurs documents de type charte : Charte du Cavalier Responsable, Charte du Cavalier FFE, Charte éthique du cavalier et meneur de pleine nature, Charte éthique des équipes de France, Livret « Cheval mon Ami »...

Les cahiers des charges correspondant aux Labels qualité de la FFE comprennent également des exigences en termes de bien-être animal.

Enfin, l'article 1.5 du Règlement Général des Compétitions FFE est consacré au respect des équidés. Les officiels de compétition savent ainsi identifier et reconnaître les équidés victimes de mauvais traitements et doivent les signaler.



Le Groupement Hippique National

Comme pour les autres sujets concernant les centres équestres, le GHN suit les évolutions juridiques liées au bien-être ou au statut de l'animal, dans le but de défendre au mieux ses adhérents.

Son implication actuelle sur la question relève donc aujourd'hui principalement de la veille réglementaire, de l'information auprès de ses membres et de la formation, notamment auprès des créateurs d'entreprises équestres. A travers ces actions, le GHN s'attache à véhiculer les bonnes pratiques en lien avec le BEA par l'explicitation qu'il peut faire de la réglementation.

Ses deux derniers congrès (octobre 2014 et mars 2015) ont abordé le sujet. Intervenants et participants y ont souligné le lien entre économie et bien-être animal ainsi que la nécessité de professionnalisation des acteurs pour répondre aux objectifs conjoints de développement économique et de bien-être animal. Ces congrès ont été l'occasion de présenter des expériences d'adhérents du GHN sur la prise en compte du bien-être animal dans des initiatives de développement des activités, d'amélioration de la fonctionnalité des structures et de sécurisation des équidés, de la main d'œuvre et des publics.

La présence du GHN aux côtés des autres organisations professionnelles de la filière cheval sur le projet de Charte démontre son intérêt pour ce sujet en devenir.



La Fédération Nationale du Cheval

Les questions sanitaires et de sécurisation sont traitées depuis une dizaine d'années à la FNC : formations avec l'appui de Vivea et du Fafsea, Ventes Cavalescence avec caractérisation des chevaux, Guide des bonnes pratiques sanitaires avec le RESPE, Manifeste...

La FNC est plus directement impliquée sur la seule question du bien-être animal au sein d'organisations comme la FNSEA, l'Idéle ou Interbev. Les bonnes pratiques, les questions d'image ou encore de statut de l'animal y sont abordées régulièrement.

La ligne politique de la FNC est claire : une logique de progrès en matière de bien-être animal dans le respect des intérêts socio-économiques des professionnels.

Plusieurs démarches de bonnes pratiques d'élevage ont été également recensées (ANPNF, ASSELVEN, FNSF, SECSF, ...).



La Société d'Encouragement du Cheval Français

Le Code de bonne conduite qui figure en annexe de l'Accord International sur les courses au Trot énonce des positions de principe, éthiques, destinées à préserver le bien-être du cheval avant, pendant et après la course, jusqu'à l'euthanasie. En 2016, un nouveau chapitre IV consacré à la protection de l'intégrité biologique du cheval sera intégré à cet accord.

Il existe également le Code des courses au trot qui régit par exemple l'usage de la cravache, ou interdit à une jument saillie de courir ou encore prévoit de très nombreux contrôles « antidopage » de la naissance du cheval jusqu'au terme de sa carrière sportive.

Une cinquantaine de vétérinaires assure le bon suivi de ces réglementations sur le terrain, jour après jour. En 2014, au sein de la SECF, une Commission Bien-être animal a été créée.

Elle a dans un premier temps analysé les résultats de l'étude, menée en collaboration avec le CIRALE, sur les effets du déferage chez le Trotteur Français. Elle réalise actuellement une étude de population sur les habitudes de déferage et son objectif à moyen terme est la rédaction d'un guide de bonnes pratiques spécifique au « Trot ».

